

## Diagnostic de territoire

# Dynamiques agricoles en Lot-et-Garonne

Avec plus de 5 120 exploitations, 275 900 hectares de surface agricole utilisée (SAU) et un chiffre d'affaires de plus de 811 millions d'euros, l'agriculture tient un rôle majeur en Lot-et-Garonne. La richesse et la diversité des terroirs de ce département se prêtent particulièrement bien à l'exploitation de niches à haute valeur ajoutée. Ainsi, au sein des cultures céréalières et des prairies, s'intègrent maraîchage, vergers, vignes et productions semencières. L'omniprésence de ces cultures très spécialisées, nécessitant une importante main-d'œuvre, fait de l'agriculture un employeur incontournable. Enfin, si l'élevage peine parfois à se maintenir, il joue un rôle prépondérant dans la valorisation des terres difficiles à entretenir par la culture, notamment sur les pentes ou les fonds de vallées.

### Un département agricole

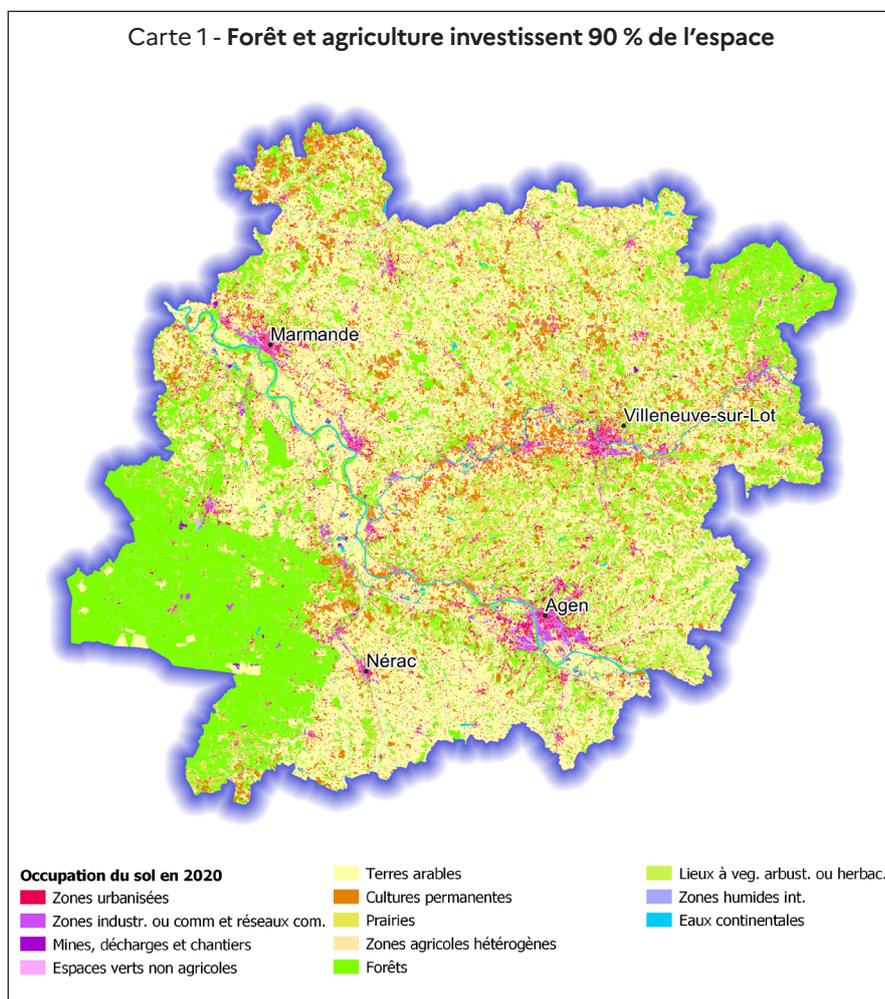
#### L'agriculture façonne les paysages

Partout présente en Lot-et-Garonne, l'agriculture a façonné les paysages des fertiles plaines alluviales de la Garonne et du Lot et modelé les vastes étendues des coteaux. Elle recouvre 61 % de l'espace départemental.

Les plaines alluviales regroupent les terres les plus riches, où l'on trouve l'essentiel des cultures spécialisées de Lot-et-Garonne. Coteaux et collines se développent largement dès que l'on quitte les plaines et terrasses des grandes vallées, exception faite des espaces densément boisés des quarts sud-ouest et nord-est. En effet, dans les Landes et le Fumélois, où plus de 40 % de l'espace est boisé, l'exploitation forestière domine, l'agriculture restant une activité secondaire.

Au nord, les « pays aux bois » associent la polyculture et l'élevage du Périgord. Plus bas, le Pays de

Carte 1 - Forêt et agriculture investissent 90 % de l'espace



Sources : OCS région Nouvelle-Aquitaine, FEDER, GIP ATGeRi - Traitement DRAAF/Sriset Nouvelle-Aquitaine

Serres prolonge les plateaux du Bas-Quercy jusqu'aux coteaux sud où les dernières collines gasconnes plongent dans la Garonne.

Les deux tiers des terres agricoles sont dédiées aux cultures de plein champ et 23 % sont des prairies. Le reste de la sole cultivée est consacré aux cultures fruitières (7 %), à la vigne (2 %) ou aux cultures légumières ou florales (1 %).

La forêt s'étend sur 153 500 hectares soit 29 % de l'espace départemental. Elle est en particulier présente sur l'extrémité du plateau landais au sud-ouest, royaume du pin maritime. De même, sur les formations du sidérolithique du Fumélois, au nord-est, les taillis de chênes pédonculés sont associés à des peuplements de pins maritimes et de châtaigniers. Enfin, plusieurs peupleraies ont été implantées en bordure de Garonne.

### Un foncier agricole très prisé

Avec un prix moyen à l'hectare de 8 350 € en 2019<sup>(\*)</sup>, le Lot-et-Garonne possède le foncier agricole le plus cher de Nouvelle-Aquitaine. Cette valeur diffère selon les petites régions agricoles du département : 11 030 € dans les « Plaines de la Garonne et du Lot », 9 240 € dans les « Coteaux Sud-Garonne », 8 820 € dans les coteaux « Bordure Landes et Grandes Landes », 7 570 € dans les « Coteaux Nord » et 7 040 € en « Pays de Serres - Causses ».

Le prix des terres a augmenté de 3 % par rapport à 2018, mais cette hausse n'est pas homogène. Sont essentiellement concernées les petites régions « Pays de Serres - Causses » (+6 %), les « Coteaux Sud Garonne » (+5 %), les « Plaines de la Garonne et du Lot » (+3 %) et les « Coteaux Nord » (+1 %). Seules les terres situées dans les coteaux « Bordure Landes - Grandes Landes » enregistrent une baisse de 2 %.

La valeur agronomique des terres et la diversité des cultures qu'elles

permettent expliquent en partie la bonne tenue de ce marché, éléments auxquels s'ajoute l'augmentation des acquisitions foncières hors agriculture pour l'installation de néoruraux.

(\*) prix des prés et terres de plus de 70 ares libres de locations (source SAFER)

### L'érosion de l'espace agricole

12 400 hectares de terres agricoles, soit près de 4 % de la sole agricole en 2000, ont changé d'usage au cours des deux dernières décennies : 63 % d'entre elles ont été artificialisées, 33 % sont redevenues des espaces forestiers ou naturels et 3 % ont été transformées en plans d'eau artificiels. Plus de la moitié de ces terres étaient des cultures annuelles, 45 % des prairies et le restant des vergers (4 %) ou des vignes (1 %). Par ailleurs, près de 3 000 hectares de forêt ont été défrichés pour redevenir agricoles.

### L'habitat diffus, principale cause d'artificialisation

Plus de 60 % des espaces agricoles artificialisés ont servi à la création d'habitat, engendrée en grande partie par la progression démographique du territoire et notamment l'arrivée de nouveaux habitants. Si l'artificialisation progresse dans les zones urbaines (+606 ha sur la période), c'est surtout en zone rurale que la campagne se « résidentialise » : ainsi, plus de 4 100 hectares, soit plus de la moitié des espaces artificialisés entre 2000 et 2020, ont été utilisés pour créer de l'habitat individuel « diffus ». Cette artificialisation se concentre plus en particulier autour des axes de communication routiers et/ou ferroviaires et dans les vallées de la Garonne et du Lot qui regroupent l'activité humaine et les échanges avec les régions voisines et sont à la fois des pôles d'attractivité, de peuplement, d'activités industrielle et agricole.

### 20 % des espaces artificialisés pour l'activité économique

Près de 1 600 hectares de terres agricoles ont été artificialisées afin d'implanter des activités économiques. Près de la moitié de ces espaces (766 ha) ont été destinés à la création de bâtiments agricoles et/ou sièges d'exploitations. Viennent ensuite la création d'activités industrielles (619 ha), les carrières d'extraction de matériaux (252 ha) et les zones commerciales (161 ha). Par ailleurs, sur les 188 hectares d'installations photovoltaïques au sol recensés en 2020 en Lot-et-Garonne, seulement 48 ont été prélevés sur des terres agricoles, le reste provenant majoritairement de la forêt de pins maritimes.

### Ralentissement de l'artificialisation

L'artificialisation des terres agricoles diminue nettement à partir de 2010. Ainsi, la surface moyenne annuelle artificialisée passe de 559 hectares sur la période 2000-2009, à 355 hectares entre 2009 et 2015 et enfin 190 hectares entre 2015 et 2020.

### La populiculture implantée en vallée de Garonne

La reforestation des espaces agricoles (4 057 ha entre 2000 et 2020) et le défrichement d'espaces boisés concernent majoritairement la culture du peuplier sur les terres alluviales de la vallée de la Garonne où la richesse des sols, combinée à l'avènement de nouveaux cultivars, permet un cycle de production relativement court (entre 12 à 15 ans). La peupleraie s'apparente ainsi de plus en plus à une culture, car son cycle s'inscrit dans une rotation où les peupliers peuvent être suivis par quelques années de culture de maïs. La décision de replanter en peuplier dépend alors de la fluctuation des cours du maïs.

Par ailleurs, près de 1 000 hectares de terres agricoles sont devenues des

landes et broussailles au cours des deux dernières décennies.

## L'agriculture, acteur majeur de l'économie et de l'emploi

Selon la DGFiP, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur « agriculture, sylviculture, pêche » représente près de 7 % du montant des ventes hors taxes des entreprises du Lot-et-Garonne.

### Une manne de 811 millions d'euros

La valeur de la production agricole s'élève à 811 millions d'euros en 2018. Les productions végétales (fruits, légumes, céréales-oléagineux-protéagineux (COP), vins d'appellation d'origine protégée (AOP) et plantes industrielles) contribuent pour 86 % à la valeur dégagée. Les productions animales se répartissent équitablement entre le bétail, les produits avicoles et le lait et produits laitiers.

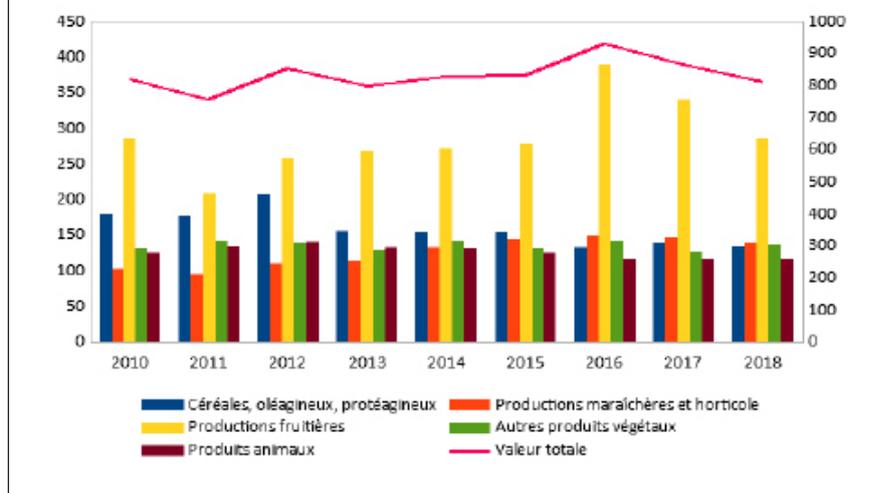
Représentant 8 % de la valeur de la production de la ferme Nouvelle-Aquitaine, le Lot-et-Garonne se positionne au sixième rang des départements néo-aquitains, mais il « pèse » particulièrement au niveau des productions fruitières et de légumes frais dont il représente respectivement 48 % et 28 % de la valeur régionale.

### Baisse de la valeur de la production entre 2010 et 2018

Entre 2010 et 2018, la valeur de la production perd dix millions d'euros, soit 1 % de la valeur 2010. Toutefois, cette dernière connaît diverses fluctuations, liées en grande partie aux aléas de la production fruitière. La baisse affecte plus particulièrement les productions « traditionnelles » (céréales et élevage) alors que les cultures légumières, la vigne et l'aviculture progressent.

Parmi les cultures en recul, les

Figure 1 - Évolution de la valeur de la production agricole du Lot et Garonne (en millions d'€)



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

céréales (-29 %), les plantes industrielles (-16 %) et les cultures fourragères perdent le tiers de leur valeur alors qu'elles progressent de 37 % en Nouvelle-Aquitaine. Côté animal, le lait et les produits laitiers régressent du tiers contre 15 % en Nouvelle-Aquitaine et le bétail perd 12 % de valeur.

A *contrario*, les productions horticoles et maraîchères gagnent 38 millions d'euros, soit une augmentation de 37 %. Celle-ci est due à la progression des légumes frais (+37 %) et des pépinières (+46 %) alors que les productions de fleurs et plantes régressent légèrement (-5 %). Les vins d'AOP gagnent 20 % (+14 millions d'€), mais cette augmentation demeure inférieure à la tendance régionale (+34 %). Côté élevage, les productions avicoles (volailles et surtout œufs) progressent de 20 %. Les productions caprines (lait et produits laitiers), équinés et porcines progressent aussi, mais cela concerne des valeurs brutes relativement faibles car ces productions sont peu représentées dans le département. Peut-on y déceler l'émergence de nouveaux systèmes d'exploitation ?

### 92,7 millions d'aides PAC en soutien

En 2019, les agriculteurs lot-et-garonnais ont perçu 92,7 millions d'€ d'aides PAC qui se répartissent pour 89 % en aides du premier pilier et 11 % du second pilier. Plus de 80 % des aides du premier pilier sont des aides découplées. 44 % des aides du second pilier sont consacrées à l'ICHN, 37 % à l'agriculture biologique (conversion et maintien), 29 % aux MAEC et 15 % à l'aide à l'assurance récolte.

Entre 2015 et 2019, le montant total des aides PAC octroyées aux agriculteurs lot-et-garonnais diminue de 10 %, soit près de 10,7 millions d'€. Les aides du premier pilier perdent 14,2 millions d'€ (-15 %) alors que les aides de second pilier, à l'exception de l'aide à l'assurance récolte, progressent : ICHN (+0,98 million d'€), Agriculture Biologique (+2,57 millions d'€), MAEC (+0,23 million d'€). Le nombre de bénéficiaires et le montant d'aides versées pour l'assurance récolte diminuent respectivement de 62 % et 27 % alors que de nombreuses cultures (fruits, légumes notamment) sont particulièrement exposées au risque climatique. En fait, peu d'exploitations spécialisées en maraîchage ou culture fruitière perçoivent cette aide car

l'assurance récolte n'est qu'un outil parmi d'autres dans la stratégie de protection des cultures. Les exploitations peuvent aussi opter pour des équipements de protection spécifiques (filets pare-grêle par exemple) et sont moins enclines à souscrire un contrat d'assurance récolte qu'elles considèrent moins adapté à leurs besoins.

## L'agriculture source d'emploi

### 7,7 % des emplois sont agricoles

Le secteur « agriculture, sylviculture, pêche » regroupe 8 % des emplois au lieu de travail (\*) en 2017 en Lot-et-Garonne, contre 5 % au niveau régional et 2,4 % au niveau national. Le Lot-et-Garonne se situe ainsi au second rang régional derrière la Creuse où 11 % des emplois sont agricoles. À ces emplois directement liés à la production, s'ajoutent ceux liés à la transformation agroalimentaire (3,7 %) et au travail du bois (1,3%). Ainsi près de 13 % des emplois départementaux ont un lien direct avec l'agriculture, sans compter ceux liés aux activités d'approvisionnement, au commerce et aux services en relation avec la filière.

(\*) Insee, RP2017 exploitation complémentaire

### 90 % des emplois salariés en CDD (\*)

2 248 exploitations lot-et-garonnaises ont employé de la main-d'œuvre salariée en 2019, pour un total estimé à 6 510 équivalents temps plein (ETP) : en pratique près de 30 000 contrats de travail et près de 20 000 personnes. Plus de 90 % de ces contrats sont des contrats à durée déterminée (CDD) occasionnels ou saisonniers, leur durée moyenne est de 338 heures (moins de deux mois). Plus de 80 % de ces heures sont réalisées pour le compte d'exploitations de « cultures

spécialisées » (fruits ou légumes essentiellement).

(\*) Tableau de Bord de l'Emploi (TBE) - SSP - MSA

### 30 % du volume de travail salarié en CDI

Plus des trois quarts des 2 743 contrats à durée indéterminée sont à temps plein et ils regroupent au total 30 % des heures de main-d'œuvre salariée. Les exploitations de cultures spécialisées mobilisent 64 % de ces CDI, viennent ensuite les exploitations de culture et élevages non spécialisés (20 %), les élevages de petits animaux (8 %), les exploitations viticoles (5 %) et les élevages de gros animaux (1 %).

### Progression des entreprises de travaux agricoles

145 entreprises de travaux agricoles ont employé près de 900 personnes qui au total représentent 342 équivalents temps plein. Plus des trois quarts de ces emplois sont des CDD, vraisemblablement liés à la saisonnalité des travaux. Entre 2010 et 2019, ces dernières gagnent 15 unités (+12 %) et le volume de main-d'œuvre employée progresse de près du tiers (+85 ETP). Cette évolution marque sans doute l'intérêt de certaines exploitations pour l'externalisation de certains travaux agricoles.

### L'agroalimentaire emploie près de 8 000 salariés

En 2017, 596 établissements regroupent 7 621 salariés, soit 7 355 équivalents temps plein dans le secteur agroalimentaire. Près de la moitié de ces emplois relèvent de l'industrie agroalimentaire, 41 % du commerce agroalimentaire de gros et 12 % de l'artisanat commercial. En lien avec les filières agricoles, la transformation et conservation de fruits est très présente, elle regroupe plus du quart des effectifs salariés des industries agroalimentaires.

## Une grande diversité de cultures

Souvent cité comme le département aux « 70 productions agricoles », le Lot-et-Garonne présente une palette de productions extrêmement diversifiée. Cette richesse est notamment due au climat et aux spécificités de sa terre. Le département se place ainsi au premier rang des producteurs régionaux, voire nationaux, pour plusieurs produits.

### 60 % de la SAU en céréales-oléagineux-protéagineux

Avec 162 900 hectares en 2020, les COP regroupent près de 60 % de la SAU. Elles se composent essentiellement de blé, maïs grain, tournesol et soja. Entre 2010 et 2020, les COP ont perdu 8 515 hectares soit 5 % de la surface 2010. Cette diminution s'accompagne d'une recomposition de l'assolement : maïs grain, blé tendre, tournesol et colza perdent du terrain au profit du soja, de l'orge, du sorgho et du maïs semence qui sont en nette progression. Toutefois, ces évolutions sont à interpréter avec prudence car, d'une part elles masquent les fluctuations annuelles et d'autre part, elles peuvent résulter à la fois d'opportunités économiques, des conditions climatiques lors de l'implantation des cultures mais aussi du choix de cultures plus économes en eau et intrants. Par exemple, le blé tendre d'hiver maintient ses surfaces autour de 60 000 hectares jusqu'en 2019 et ce n'est qu'entre 2019 et 2020 que la surface diminue de 18 000 hectares, vraisemblablement, à cause des mauvaises conditions climatiques de l'automne 2019 qui ont perturbé les semis.

### 43 % du verger régional

Le Lot-et-Garonne est le premier département producteur de fruits

de Nouvelle-Aquitaine. Il représente 43 % des surfaces plantées en fruitiers dans la région et affiche une très forte spécificité en prune d'Ente, noisette et kiwi pour lesquels le département détient respectivement 85 %, 74 %, et 40 % du verger régional et se positionne au premier rang national.

#### Plus de la moitié du verger en pruniers d'Ente

Le verger départemental se répartit en 2020 pour plus de la moitié en pruniers d'Ente destinés à la production de pruneaux d'Agen et pour près du quart en noisetiers. Viennent ensuite les pommiers, noyers et kiwis qui représentent

chacun environ 6 % des surfaces plantées.

Les pruniers et noisetiers sont en particulier bien implantés dans le nord-est du département. Les autres vergers se situent plutôt dans les vallées de la Garonne et du Lot.

Entre 2010 et 2018, les surfaces de cultures fruitières ont gagné 616 hectares soit une progression de 4 %, essentiellement portée par la progression des noisetiers qui gagnent 2 000 hectares (soit +88 %). Ce développement est très lié à celui de la coopérative Unicoque, implantée depuis 1979 à Cancon, qui est devenue le premier producteur européen de noisettes et fait partie

des cinq cents entreprises françaises les plus dynamiques.

Les petits fruits progressent très légèrement (+56 ha soit +7 %) alors que les pruniers perdent 1 035 hectares (-11%) et les pommiers perdent 420 hectares (-19%).

Au delà des variations annuelles des quantités récoltées liées aux aléas climatiques, les quantités produites au cours de la dernière décennie s'érodent, sauf pour les fruits à coque qui affichent une belle progression liée à l'augmentation des surfaces plantées.

Une indication géographique protégée (IGP) garantit l'aire de production du pruneau

Tableau 1 - Plus de 80 % de la SAU en terres arables  
Répartition des surfaces cultivées en 2020 en Lot-et-Garonne

Nature des cultures	Surface Lot-et-Garonne	Évolution 2010 / 2020	Part dans la Nouvelle-Aquitaine
	hectare	%	%
Céréales (y compris semences)	101 532	-15	9
<i>dont blé</i>	41 202	-31	10
<i>dont maïs grain</i>	34 617	-22	8
Oléagineux (y compris semences)	59 231	18	15
<i>dont tournesol</i>	31 972	-10	13
<i>dont soja</i>	21 706	169	48
Protéagineux (y compris semences)	2 126	1	4
Plantes à fibres (y compris semences)	10	-92	3
Cultures industrielles diverses (non compris semences)	141	-83	24
Plantes aromatiques, médicinales et à parfum (non compris semences)	68	196	2
Pommes de terre (y compris plants)	740	7	18
Légumes frais (non compris semences)	6 465	18	15
Légumes secs	1 589	1 270	15
<i>dont maraîchage (pommes de terre, légumes frais et secs)</i>	972	0	30
Fleurs et plantes ornementales	67	8	5
Semences et plants divers	3 901	69	31
Choux, racines et tubercules fourragers	54	2 600	7
Fourrages annuels	4 310	-43	3
Prairies artificielles et temporaires	32 915	10	5
Jachères	17 500	-7	13
Jardins et vergers familiaux des exploitants	217	-1	7
<b>TERRES ARABLES</b>	<b>230 866</b>	<b>-3</b>	<b>9</b>
Cultures fruitières (y compris châtaigneraies, oliveraies, noyeraies)	17 990	9	43
Vignes	6 511	0	3
Pépinières ligneuses	405	16	19
Cultures permanentes autres	170	-7	10
<b>CULTURES PERMANENTES hors STH</b>	<b>25 076</b>	<b>6</b>	<b>9</b>
Surfaces toujours en herbe des exploitations	25 400	1	3
<b>SAU DES EXPLOITATIONS DU DÉPARTEMENT</b>	<b>281 342</b>	<b>-2</b>	<b>7</b>

Source : Agreste - SAA

d'Agen : elle recouvre l'ensemble du département et une partie de quatre départements voisins. L'AOP Noix du Périgord s'étend sur neuf communes au nord du département.

### Un étal de légumes abondant et varié

#### *Dans le « top 5 » national...*

En 2019, la sole légumière s'étend sur plus de 8 000 hectares, soit 15 % de la surface régionale. Avec plus de 45 espèces de légumes différentes cultivées, le Lot-et-Garonne offre un étal très diversifié et se positionne également dans le « top 5 » national pour plusieurs légumes : fraise (1<sup>er</sup>), tomate (2<sup>nd</sup>), laitue et chicorée (3<sup>e</sup>), maïs doux (3<sup>e</sup>), courgette (4<sup>e</sup>).

Parmi les cultures les plus étendues, on trouve le maïs doux (2 180 ha), entièrement destiné à la transformation, les lentilles (712 ha) et les pois secs (873 ha). Après avoir connu un recul en 2010-2012, la culture de maïs doux progresse à nouveau sur les cinq dernières années. La culture de pois et lentilles est apparue en 2015 et semble se stabiliser autour d'un millier d'hectares pour chacune de ces espèces.

#### *La tomate, culture emblématique*

Regroupant 703 hectares de tomates en 2019, soit 63 % de la surface régionale et 15 % de la surface française, le Lot-et-Garonne se classe au second rang national derrière les Bouches-du-Rhône. Près de 75 % de la sole sont cultivés en plein air et à destination de l'industrie de transformation pour la production de concentré, de jus et de conserves. La filière tomate en frais, essentiellement produite sous abri, est enracinée dans l'histoire et tient une place importante dans la culture agricole de ce département. Marmande a commencé à cultiver la tomate au XIX<sup>e</sup> siècle et a développé

un véritable savoir-faire. Au fil du temps, la Tomate de Marmande est entrée dans le vocabulaire du consommateur, ce qui a conduit les acteurs de la filière tomate du Lot-et-Garonne à se fédérer en 2017 autour d'un projet d'IGP pour la Tomate de Marmande de pleine terre. Par ailleurs, un projet « Tomate Label Rouge » a été initié en 2017 pour garantir un produit haut de gamme identifié par un signe officiel de qualité. Il rassemblera culture de pleine terre et culture hors-sol.

#### *Un label rouge pour la fraise*

Avec 540 hectares en culture en 2019, soit plus de la moitié de la surface régionale et 16 % de la surface française, le Lot-et-Garonne est le premier département producteur de fraises en France. Les trois quarts de la production sont cultivés sous serre. Misant sur la qualité du produit, l'Association Interprofessionnelle de la Fraise a obtenu le Label Rouge Fraise en 2009 pour les variétés « Gariguette » et « Ciflorette » et en 2011 pour la variété « Charlotte ».

### L'opportunité de la production de semences

Avec 14 000 hectares de culture de semences, le Lot-et-Garonne regroupe le quart des surfaces semencières de Nouvelle-Aquitaine. Il se distingue par la multiplicité des espèces produites (23 espèces acceptées en 2020-2021) sans vraie dominance de l'une sur l'autre. Maïs, tournesol, colza-oléagineux, luzerne et betterave sucrière, constituent les principales espèces cultivées.

Avec 2 300 hectares acceptés, soit 40 % de la production française, le Lot-et-Garonne se positionne comme le premier département producteur de semences de betterave sucrière alors que cette dernière n'y est pas cultivée. En fait, le terroir lot-et-garonnais répond parfaitement aux exigences de cette culture (sols

argilocalcaires, répartition des températures, possibilité d'irrigation) et les acteurs locaux ont su saisir cette opportunité pour y implanter cette production depuis de nombreuses années.

Le département se classe au premier rang régional pour la production de semences de colza-oléagineux, tournesol et blé tendre, pour lesquels il concentre respectivement 60 %, 41 % et 28 % des surfaces cultivées en Nouvelle-Aquitaine.

En 2016, selon l'enquête du GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences), la filière « semences » du Lot-et-Garonne se positionne au premier rang des emplois régionaux de la filière avec 625 équivalents temps plein, soit 35 % de la main-d'œuvre régionale de cette filière.

### Le vignoble assume ses spécificités

Avec près de 6 000 hectares de vigne déclarés en production en 2019, le Lot-et-Garonne est le 28<sup>e</sup> département viticole français, rassemblant 1 % du potentiel national. Il se positionne au troisième rang des départements néo-aquitains en matière de viticulture d'appellation, derrière ses deux grands voisins que sont la Gironde et la Dordogne.

#### *Trois AOP départementales*

Le vignoble est composé de plusieurs zones de productions identifiées par des signes officiels de qualité distincts. Au nord du département, l'AOP Côtes de Duras, reconnue en 1937, s'étend sur 1 740 hectares, elle côtoie les appellations girondines de l'Entre-deux-Mers, des Côtes de Bordeaux Sainte-Foy et du Bergeracois. À l'ouest, de part et d'autre de la Garonne, l'AOP Côtes du Marmandais, reconnue en 1990, prolonge également l'AOP de l'Entre-deux-Mers et regroupe près de 900 hectares. Au sud-ouest, rive gauche de la Garonne, l'AOP « Buzet »,

reconnue en 1973, s'étend d'est en ouest entre Agen et Casteljaloux et entre la vallée de la Garonne au nord et le massif forestier des Landes de Gascogne à l'ouest ; elle compte 1 940 hectares . Les aires de ces trois AOP sont totalement incluses dans le département. Dans le prolongement du vignoble de Buzet, de part et d'autre de la Garonne, 80 hectares bénéficient de l'AOC Brulhois, située sur les départements du Lot-et-Garonne, Gers et Tarn-et-Garonne. À l'est de Villeneuve-sur-Lot, une cinquantaine d'hectares bénéficient de l'IGP Thézac-Péricard aussi connue sous le vocable « Vin du Tsar ». Enfin, aux confins des Landes, Gers et Lot-et-Garonne, le Mézinais rassemble près de 200 hectares de vigne, au cœur de la région de la Ténarèze où l'on produit l'Armagnac-Ténarèze, distinction obtenue en 2009. Ces vins sont également référencés en IGP Côtes de Gascogne.

#### *Une production orientée vers la qualité*

Avec 360 000 hectolitres vinifiés en 2019, la production départementale est majoritairement orientée vers l'AOP et l'IGP (85 %). Près de la moitié (49 %) est constituée de vin rouge, devant le blanc (30 %) et le rosé (21 %). La production dédiée à l'Armagnac pèse peu, elle s'élève à 2 300 hectolitres.

#### *La coopération très présente*

La coopération tient une place prépondérante. Elle représente plus des deux tiers de la production départementale : 95 % en Buzet et Marmandais, 55 % pour les vins de Duras, un peu moins du quart pour les IGP et VSIG.

### **Net recul de l'élevage bovin**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le département regroupe, toutes catégories

confondues, 60 830 têtes de bovins. L'élevage bovin se situe principalement dans les terreforts et la vallée du Dropt et dans une moindre part dans le pays de Serres et les terres Gasconnes. Il contribue notamment à la valorisation de terres où la culture peine à se développer : pentes, fonds de vallées.

Le cheptel de souche se compose de 18 000 vaches à viande, soit 2 % du cheptel régional et 8 630 vaches laitières (5 % du cheptel régional).

Au cours des dix dernières années, le cheptel de vaches laitières perd 8 700 têtes soit la moitié de son effectif en 2010, et le cheptel de vaches à viande perd le tiers de ses effectifs sur la même période (6 950 têtes). Cette diminution est beaucoup plus marquée que dans le reste des autres départements néo-aquitains (-33 % pour les vaches laitières et -9 % pour les vaches à viande).

Les principales races sont la Blonde d'Aquitaine qui regroupe 84 % des vaches à viande et la Prim'Holstein (82 % des vaches laitières).

#### **Production de brouards et de veaux**

Plus de 90 % des 700 élevages bovins viande détenant plus de dix animaux privilégient la production de brouards ou de veaux de boucherie, parfois associés à d'autres types d'animaux. Par ailleurs, 6 % des élevages bovins viande sont des engraisseurs, 1 % des naisseurs-engraisseurs et 2 % des producteurs spécialisés en veaux de boucherie.

#### **Une production de lait dédiée à la transformation industrielle**

En 2020, la production de lait de vache s'élève à 481 363 hectolitres de lait ce qui représente 5 % de la production Nouvelle-Aquitaine. Le nombre de producteurs est estimé à 138 à partir du fichier des bénéficiaires de l'aide aux « bovins

laitiers » dans le cadre de la PAC.

La quasi-totalité de la production est livrée à l'industrie laitière. Quatre entreprises assument la majeure partie de la collecte : Achat-Lait, Les Chaumes, SODIAAL et la fromagerie Baechler, située à Temple-sur-Lot (47). Le volume de production ne cesse de régresser au cours des dernières décennies : entre 2000 et 2020, la collecte de lait a perdu plus de 60 % de volume contre 34 % dans le reste de la région.

#### **Granivores : maintien de l'élevage porcin**

En 2019, on compte 46 élevages de porcins (\*) en Lot-et-Garonne, dont 43 % déclarent au moins dix places de reproducteurs ou 50 places d'engraissement. Ils regroupent un cheptel de 2 900 porcs qui se répartissent pour plus de la moitié en porcs à l'engraissement et de 50 kg et plus, un quart de porcelets, 12 % de jeunes porcs (20 à 50 kg) et 6 % de truies reproductrices. Ces élevages sont essentiellement situés en vallée, à la confluence du Lot et de la Garonne, rive droite.

À l'échelon régional, le Lot-et-Garonne représente 2 % des élevages et 3 % du cheptel. Sur la dernière décennie, le cheptel a progressé d'un pour cent en effectif alors qu'il diminue légèrement en Nouvelle-Aquitaine (-2 %).

Par ailleurs, poulets de chair, poules pondeuses et canards gras sont les principales productions avicoles. Mais, en l'absence de données départementales récentes, il ne sera pas possible d'aborder l'étude de ces productions.

Trois IGP garantissent des aires de production des volailles : Gascogne, Landes, Gers. Deux IGP garantissent plus globalement le foie gras et le porc du Sud-Ouest.

(\*) Source : DGAL - BD Porcs

## 13 % de la SAU en agriculture biologique

En 2019, l'Agence Bio compte 925 producteurs engagés dans une démarche d'agriculture biologique (AB). Le Lot-et-Garonne se positionne ainsi au 3<sup>e</sup> rang régional derrière la Gironde et la Dordogne et au 13<sup>e</sup> rang national.

### 37 900 hectares en agriculture biologique

Ces exploitations regroupent 37 900 hectares certifiés AB ou en conversion, ce qui représente 13 % de la SAU déclarée à la PAC. Les surfaces se répartissent pour 43 % en grandes cultures (COP), 30 % en cultures fourragères, 10 % en fruits (avec une majorité de pruneaux), 4,3 % en légumes secs, 3 % en vigne, 2 % en légumes frais, le reste en diverses cultures.

Au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, le département est particulièrement représentatif pour les fruits à noyau dont il concentre plus de 80 % des surfaces en AB, les fruits à pépins (33 %), les légumes secs (29 %) et les PPAM (19 %).

### Prédominance de l'élevage allaitant

Côté productions animales, le département compte une soixantaine d'élevages de vaches allaitantes, 74 élevages mixtes et une vingtaine d'élevages de vaches laitières. Au niveau des petits herbivores, il y a une trentaine d'élevages de brebis viande et une vingtaine d'élevages caprins. En aviculture, ce sont essentiellement des élevages de poules pondeuses (42) ou de poulets de chair (41).

### Une dynamique soutenue

Entre 2011 et 2019, les surfaces bio ont plus que doublé en Lot-et-Garonne (+213 %), et c'est surtout à partir de 2015 que cette progression s'est accentuée. Elle est aussi

conséquente pour les élevages d'herbivores et notamment l'élevage bovin allaitant qui progresse de 190 % pour le nombre d'exploitations et de 278 % en cheptel.

## Des exploitations qui se restructurent et s'agrandissent

### Le mode sociétaire progresse

#### 65 % de la SAU valorisée par des sociétés en 2020

En 2020, 62 % des 5 121 exploitations déclarant à la PAC sont sous statut d'exploitation individuelle, mais elles regroupent seulement 35 % de la surface totale déclarée. Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) constituent la forme sociétaire la plus usitée, elles représentent le quart des exploitations et 40 % de la surface déclarée.

#### Recul des exploitations individuelles au profit des SCEA

Entre 2010 et 2020, le territoire a perdu plus du cinquième des déclarants à la PAC soit 1 408 exploitations. Sur cette période, les sociétés civiles agricoles (SCEA) progressent de 36 % en effectif et 55 % en surface, principalement au détriment des exploitations individuelles qui perdent 28 % de leur effectif (1 255 unités) et 15 % de leur surface exploitée. Concernant les autres formes sociétaires, les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et les EARL perdent quelques unités (respectivement -12 % et -13 %) mais la surface totale déclarée varie peu sur la période. La progression des SCEA peut traduire la volonté d'optimisation fiscale, sociale et patrimoniale de certains exploitants. En effet, les modalités de création d'une SCEA sont moins contraignantes (pas

d'apport initial minimal à verser, possibilité de « non agriculteurs » dans les associés, pas de limite de superficie...) et la transmission d'une SCEA est relativement simple. En revanche, ce statut ne permet pas, contrairement au GAEC, la transparence au niveau des aides.

### Les plus grandes exploitations s'agrandissent

#### Les exploitations de plus de 100 hectares valorisent plus de la moitié de la SAU en 2020

La moyenne de 54 hectares déclarés à la PAC par exploitation en 2020, soit 16 hectares de moins qu'en Nouvelle-Aquitaine, masque des disparités conséquentes : 52 % d'entre elles ne dépassent pas 50 hectares et regroupent le cinquième de la SAU déclarée et à l'opposé, 17 % des exploitations dépassent 100 hectares et regroupent plus de la moitié de la SAU totale.

#### Progression des grandes exploitations

Malgré la perte de plus d'une exploitation sur cinq au cours de la dernière décennie, la surface totale déclarée n'a diminué que de 3 % (-8 116 ha), ce qui entraîne une augmentation de dix hectares déclarés en moyenne par exploitation sur la période. Ce sont principalement les grandes, voire les très grandes exploitations qui se développent au détriment des plus petites : les exploitations de plus de 100 hectares gagnent 23 % en effectif et 31 % en surface déclarée alors que les moins de 100 hectares voient leur effectif diminuer de 27 % et leur surface de 24 %.

### Quatre agriculteurs sur dix ne sont pas remplacés

#### Moyenne d'âge de 51 ans

En 2019, la MSA répertorie sur le

département 4 852 exploitants ou coexploitants auxquels s'ajoutent 927 « cotisants solidaires » dont l'activité agricole n'est pas suffisante pour justifier d'une affiliation au régime social de la MSA (\*). Ces derniers regroupent moins de 3 % de la surface déclarée et affichent une moyenne d'âge de 58 ans alors que celle des exploitants est de 51 ans. Toutefois, près de la moitié de ces derniers dépassent les 60 ans

et détiennent 44 % de la surface déclarée, qui de fait devrait changer de mains dans les années à venir.

(\* Ils versent néanmoins une cotisation dite « de solidarité » qui ne leur permet pas de bénéficier en retour des prestations sociales (retraite, assurance maladie).

#### **Taux de renouvellement de 60 %**

Sur la période 2013-2017, annuellement – hors transferts entre époux – 160 installations pour environ 300 cessations d'activité ont été enregistrées, soit un taux

de remplacement (arrivées/départ) d'environ 60 %. Le Lot-et-Garonne se classe ainsi cinquième à l'échelon régional en nombre d'installations derrière les Pyrénées-Atlantiques, la Gironde, la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres. Deux tiers des installés ont moins de 40 ans. Par ailleurs, moins d'une trentaine d'installations par an concernent des transferts entre époux. ■

## Pour en savoir plus

### Aide à l'assurance récolte

[https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA\\_Etudes\\_21\\_Mai2021\\_AAR\\_cle4b8b9c.pdf](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Etudes_21_Mai2021_AAR_cle4b8b9c.pdf)

### Semences

[https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNAEtudes\\_17\\_dec2020\\_Semences\\_cle06bd4d.pdf](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNAEtudes_17_dec2020_Semences_cle06bd4d.pdf)

### Viticulture

[https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA\\_Etudes\\_12\\_sept2020\\_FF\\_ViticultureLotEtGaronne\\_cle055335.pdf](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Etudes_12_sept2020_FF_ViticultureLotEtGaronne_cle055335.pdf)

### Essentiel sur races bovines

[https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA\\_Essentiel\\_19\\_Mai2021\\_RacesBovines\\_cle8a244f.pdf](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Essentiel_19_Mai2021_RacesBovines_cle8a244f.pdf)

### Dynamiques agricoles sur le SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne

[https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA\\_Etudes\\_08\\_2020juillet\\_VGGG\\_cle452454.pdf](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Etudes_08_2020juillet_VGGG_cle452454.pdf)

### Données territoriales du PLUi Lot et Tolzac

[https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA\\_AR\\_49\\_201801\\_DTpluiLot\\_Tolzac\\_cle88bab6.pdf](https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_AR_49_201801_DTpluiLot_Tolzac_cle88bab6.pdf)



[www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 56 00 42 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Philippe de GUENIN  
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR  
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET  
Rédacteur : Hubert GUICHENEY  
Composition : Sriset  
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2021